

DELIBERATION N°15

Les Roches – Budget Primitif 2011

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal : 39

Nombre de conseillers en exercice : 39

Nombre de présents : 34

Nombre de votants : 39

LE 7 AVRIL DEUX MILLE ONZE

Le Conseil municipal de la Ville de DIEPPE s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sur convocation en date du 30 mars et sous la présidence de Monsieur Sébastien JUMEL, Maire.

Sont présents : M. JUMEL Sébastien, M. FALAIZE Hugues, M. LEVASSEUR Thierry, Mme DELANDRE Béatrice, M. TAVERNIER Eric, M. LECANU Lucien, Mme LEGRAND Véra (à partir de la question n°5), M. LEFEBVRE François, Mme CARU-CHARRETON Emmanuelle, Mme GAILLARD Marie-Catherine, M. ELOY Frédéric, Mme FARGE Patricia, M. CUVILLIEZ Christian, Mme COTTARD Françoise, M. BEGOS Yves, M. LAPENA Christian, M. VERGER Daniel (jusqu'à la question n°7), Mme LEGRAS Liliane, Mme DUPONT Danièle, M. BREBION Bernard, M. DUTHUIT Michel, M. MENARD Joël, Mme AVRIL Jolanta, M. BOUDIER Jacques, Mme AUDIGOU Sabine, Mme EMO Céline, Mme GILLET Christelle, Mme SANOKO Barkissa (à partir de la question n°5), M. PAJOT Mickaël, Mme LEMOINE Françoise, M. HOORNAERT Patrick, Mme ORTILLON Ghislaine, M. GAUTIER André, Mme OUVRY Annie, M. BAZIN Jean.

Sont absents et excusés : Mme LEGRAND Véra (de la question n°1 à n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne, M. VERGER Daniel (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire, Mme SANOKO Barkissa (de la question n°1 à n°4), M. CHAUVIERE Jean-Claude, Mme THETIOT Danièle.

Pouvoirs ont été donnés par Mme LEGRAND Véra à M. LAPENA Christian (jusqu'à la question n°4), Mme CYPRIEN Jocelyne à M. PAJOT Mickaël, M. VERGER Daniel à M. CUVILLIEZ Christian (à partir de la question n°8), Mme MELE Claire à M. Thierry LEVASSEUR, M. CHAUVIERE Jean-Claude à M. BREBION Bernard, Mme THETIOT Danièle à M. HOORNAERT Patrick.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : M. PAJOT Mickaël

.../...

Rapporteur : Mme Céline EMO, Conseillère Municipale déléguée

VU :

- le Code général des Collectivités Territoriales,
- la loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République,
- le projet du Budget Primitif 2011
- l'attestation établie par le Trésorier Municipal permettant la reprise du résultat de l'exercice 2010,
- l'avis du Conseil d'exploitation des Roches en date du 14 mars 2011,

Considérant l'avis de la commission n°1 en date du 28 mars 2011

Le Conseil Municipal est invité à adopter le budget primitif 2011 du Centre les Roches qui se décompose de la façon suivante :

Section d'investissement

DEPENSES		RECETTES	
Immobilisations corporelles	6 835,25	Résultat d'investissement reporté	4 966,25
Total des dépenses réelles	6 835,25	Total des recettes réelles	0

Opérations d'ordre

		Virement de la section de fonctionnement	0
		Amortissement des immobilisations	1 869,00
Total des dépenses d'ordre	0	Total des recettes d'ordres	1 869,00

TOTAL GENERAL	6 835,25	TOTAL GENERAL	6 835,25
----------------------	-----------------	----------------------	-----------------

Section de fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
Charges à caractère Général	143 063,30	Produits des services, du domaine et ventes diverses	242 000,00
Charges de personnel et frais assimilés	155 000,00	Dotations et participations	50 000,00
Charges financières	50,00	Autres produits de gestion courante	100,00
Charges exceptionnelles	200,00	Résultat de fonctionnement reporté	8 082,30
Total des dépenses réelles	298 313,30	Total des recettes réelles	300 182,30

Opérations d'ordre

Virement à la section d'investissement	0		
Dotations aux amortissements	1 869,00		
Total des dépenses d'ordre	1 869,00	Total des recettes d'ordres	0

TOTAL GENERAL	300 182,30	TOTAL GENERAL	300 182,30
----------------------	-------------------	----------------------	-------------------

✍ Après en avoir délibéré, **LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE, à l'unanimité, le budget primitif 2011 du Centre d'hébergement Les Roches.**

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.

**Pour extrait certifié conforme au registre,
Par délégation du Maire,
Myriam COLANGE
Directrice du Pôle Administration Générale**

**Acte certifié exécutoire en application
de la loi du 2 mars 1982 modifiée**

Réception en Sous-Préfecture :

Publication :
Notification :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire
--